

DIRECTION

**Vie de la Cité – Accès aux Services Publics et
Ressources Internes**
Affaire suivie par Madame Frédérique VARLET

FV/MR

Décision n° 2026 – 264

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20261013-DEC2026_264-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2026
Publication : 13/10/2026

NOMENCLATURE : 1-1

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE 3 BORNES INTERACTIVES
EXTERIEURES POUR LES CIMETIERES**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026
portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2026-631 du 31 mars 2026 portant délégations à
des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2122-8,

Considérant la nécessité d'équiper les cimetières de la Ville de Lens
de bornes interactives extérieures,

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés suivantes :
Azimut, Ideation, Digilor, Ipm France.

Vu la proposition de la Société Azimut, répondant au besoin
dûment recensé,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'achat de 3 bornes interactives extérieures pour les cimetières lensois avec la
Société Azimut dont le siège social se situe 5 rue de Bretagne – 56260 LARMOR-PLAGE.

ARTICLE 2 : Le montant des prestations s'élève à 19 596.26 HT.

ARTICLE 3 : Les prestations seront exécutées au mois d'octobre 2026.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2026.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge Direction Vie Locale – Réussite et
Solidarité – Projet Social ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le
site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 13/10/2026



Pour Le Maire
l'Adjointe au Maire

Fatima AIT CHIKHEBBIH